



RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

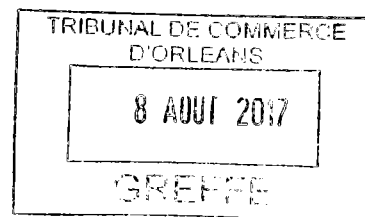
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00690
Numéro SIREN : 398 453 407
Nom ou dénomination : A.T. MEDIA COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2017 sous le numéro de dépôt 7312

A.T. MEDIA COMMUNICATION

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 €
Siège Social : 69 rue du Colombier
ORLEANS (45000)
RCS ORLEANS 398 453 407



57312

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

PROJET DE RESOLUTION PORTANT SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, conformément aux propositions de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de 126.906,43 €, au crédit du compte « **REPORT A NOUVEAU** ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons le montant global des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICE AU	DIVIDENDE	ABATTEMENT de 40 %
31.12.2013	NEANT	NEANT
31.12.2014	NEANT	NEANT
31.12.2015	NEANT	NEANT

- 0 0 -
0

Observation : Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. 275 voix

Pour copie certifiée conforme par le gérant.
Mr Nicolas FERLING

A.T. MEDIA COMMUNICATION

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 €
Siège Social : 69 rue du Colombier
ORLEANS (45000)
RCS ORLEANS 398 453 407

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Les associés de la Société « A.T. MEDIA COMMUNICATION », SARL au capital de 50.000 €, divisé en 500 parts de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur Nicolas FERLING	275 parts
- Madame Sylvie BOULARD	225 parts

	500 parts

Monsieur le Président constate que les associés présents possèdent 500 parts sociales, soit % des parts composant le capital social.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et convoquée, eu égard à la présence de tous les associés, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Nicolas FERLING**, gérant et associé.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, et affectation des résultats.
- Quitus à la Gérance.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- enfin, le texte des résolutions qui seront présentées au vote de l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés pendant le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires ou pendant ce même délai, ont été tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée, sur sa demande, prend acte des déclarations ci-dessus énoncées par Monsieur le Président et reconnaît la validité de la convocation.

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, Monsieur le Président présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, MONSIEUR LE PRESIDENT MET SUCCESSIVEMENT AUX VOIX LES RESOLUTIONS SUIVANTES, FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, l'inventaire et les comptes annuels arrêtés à cette date, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 126.906,43 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR 500 VOIX.

DEUXIEME RESOLUTION - QUITUS A LA GERANCE

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR 500 VOIX.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, conformément aux propositions de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de 126.906,43 €, au crédit du compte « *Report à nouveau* ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons le montant global des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICE AU	DIVIDENDE	ABATTEMENT de 40 %
31.12.2013	NEANT	NEANT
31.12.2014	NEANT	NEANT
31.12.2015	NEANT	NEANT

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR 275 VOIX.

QUATRIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions du 1^{er} alinéa de l'article L. 223-19 du Code du Commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport spécial de la gérance, sachant que pour l'exercice 2016, Monsieur Nicolas FERLING a renoncé à la partie variable de sa rémunération qui devait être calculée sur la base de 50 % du résultat d'exploitation arrêtée au 31 décembre 2016. L'Assemblée Générale a pris acte de cette renonciation pour l'année 2016.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR 275 VOIX.



CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

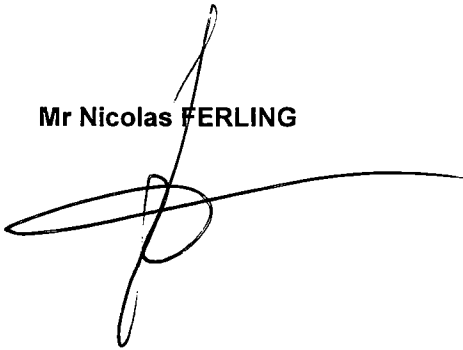
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR *500* VOIX.

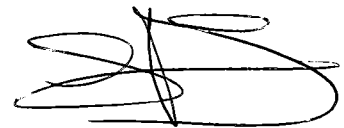
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le gérant et les associés présents.

Mr Nicolas FERLING

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Mme Sylvie BOULARD

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal base line.

A.T. MEDIA COMMUNICATION

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 €
Siège Social : 69 rue du Colombier
ORLEANS (45000)
RCS ORLEANS 398 453 407

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2016

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Les comptes et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon les formes et méthodes actuellement admises en matière comptable.

Ces comptes et bilan font apparaître un résultat bénéficiaire de 126.906,43 €, au sujet duquel nous vous ferons ci-après une proposition d'affectation conforme aux stipulations de nos statuts.

Auparavant, il nous appartient de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice et des perspectives d'avenir qui s'offrent à elle.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé d'une durée de 12 mois, nous soulignons, au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires (hors taxes) s'est élevé à 747.226 € contre 699.963 € au titre de l'exercice précédemment clos, d'une durée de 12 mois, soit une augmentation du chiffre d'affaires de 47.262 €.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 125.725 €.

Finalement, l'exercice clos le 31 décembre 2016 se traduit par un bénéfice net comptable de 126.906,43 €.

Le CICE a été constaté pour un montant de 7.733 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de Personnel - CICE.

Les conditions d'exploitation ont été différentes à celles de l'exercice écoulé, avec une diminution sensible du Chiffre d'affaires.

II - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT - EVOLUTION PREVISIBLE

La société n'a engagé, au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense en matière de frais de recherche et de développement.

19

Les conditions d'exploitation devraient être identiques à celles relatives à l'exercice précédemment clos.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important susceptible d'avoir une influence négative sur l'avenir de notre société n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

IV - COMPTES DE L'EXERCICE

1. BILAN

Les comptes ont évolué de la manière suivante par rapport à l'exercice clos le 31.12.2015.

1.1 A L'ACTIF

- l'actif immobilisé totalise un montant net de	18.350 €
contre 19.948 € en 2015	
* les immobilisations incorporelles	0 €
contre 0 €	
* les immobilisations corporelles	14.856 €
contre 16.454 €	
* les immobilisations financières	3.493 €
contre 3.493 €	
 - l'actif circulant et les charges constatées d'avance totalisent un	
montant net de	509.223 €
contre 463.174 €, en 2015, dont notamment :	
* les clients et comptes rattachés	141.491 €
contre 175.491 €	
* les disponibilités et valeurs mobilières de placement	266.626 €
contre 183.971 €	
* charges constatées d'avance	4.846 €
.. contre 18.996 €	

1.2 AU PASSIF

- les capitaux propres totalisent, avant affectation du résultat du dernier exercice, un montant de	189.898 €
et cet exercice dégage un bénéfice de 126.906 €	
portant les capitaux propres à	316.804 €
pour un capital de 50.000 € intégralement libéré.	
 - les provisions pour risques	6.000 €
contre 6.000 €	
 - les dettes et les produits constatés d'avance représentent	204.768 €
contre 287.224 € en 2015 notamment :	
* les emprunts et dettes financières divers	8.892 €
contre 4.078 €	
* les emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédits	0 €
contre 0 €	
les dettes fournisseurs et comptes rattachés	46.451 €
contre 69.621 €	

* les dettes fiscales et sociales
contre 89.272 €

78.758 €

2. COMPTE DE RESULTAT

Les soldes intermédiaires se présentent comme suit :

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 125.725 €.

Le résultat financier est bénéficiaire de 2.552 €, ce qui nous conduit à un résultat courant avant impôts de 128.277 €.

Le résultat comptable ressort bénéficiaire de 126.906 €.

V - AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de 126.906,43 €, au crédit du compte « **Report à nouveau** ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons le montant global des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICE AU	DIVIDENDE	ABATTEMENT de 40 %
31.12.2013	NEANT	NEANT
31.12.2014	NEANT	NEANT
31.12.2015	NEANT	NEANT

VI - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation : **NEANT**
- Prise de participation significative ou prise de contrôle : **NEANT**
- Activités des filiales : Pas de sociétés filiales.
- Participations croisées : **NEANT**
- Charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGI : **315 €.**

Pour terminer, je vous invite à approuver les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

FAIT A ORLEANS
Le 9 juin 2017

La Gérance



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

SARL AT MEDIA

69 RUE DU COLOMBIER
45000 ORLEANS

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

COGEP
expertise comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	197	197		
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 680	4 084	596	908
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	121 547	107 287	14 260	15 546
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 493		3 493	3 493
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	129 917	111 568	18 350	19 948
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	146 848	5 357	141 491	175 491
Fournisseurs débiteurs	277		277	1 321
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 734		6 734	9 928
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 498		2 498	5 375
Autres créances	197		197	197
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	266 626		266 626	183 971
Disponibilités	86 554		86 554	67 894
Charges constatées d'avance	4 846		4 846	18 996
TOTAL ACTIF CIRCULANT	514 580	5 357	509 223	463 174
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	644 497	116 925	527 572	483 121

Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	134 898	111 605
Résultat de l'exercice	126 906	23 293
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	316 804	189 898
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	6 000	6 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 000	6 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	16	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	16	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	8 892	4 078
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	62 796	64 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 451	69 621
Personnel	28 404	28 740
Organismes sociaux	29 206	26 633
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	17 698	31 745
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	3 450	2 153
Dettes fiscales et sociales	78 758	89 272
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 360	12 673
Produits constatés d'avance	496	47 474
TOTAL DETTES	204 768	287 224
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	527 572	483 121

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	747 226	699 964
Subventions d'exploitation	2 095	
Autres produits	7 541	6 905
Total	756 862	706 869
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Autres achats & charges externes	258 914	296 112
Total	258 914	296 112
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	7 850	5 470
Salaires et Traitements	270 193	285 795
Charges sociales	85 654	82 688
Amortissements et provisions	8 516	8 243
Autres charges	9	4 268
Total	372 223	386 464
RESULTAT D'EXPLOITATION	125 725	24 292
Produits financiers	2 558	4 285
Charges financières	5	18
Résultat financier	2 552	4 266
RESULTAT COURANT	128 277	28 558
Produits exceptionnels	1 216	651
Charges exceptionnelles	341	6 449
Résultat exceptionnel	875	-5 798
Impôts sur les bénéfices	2 246	-533
RESULTAT DE L'EXERCICE	126 906	23 293

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AT MEDIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 527 572 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 126 906 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 15 ANS
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ANS

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 7 733 euros. UTILISATION DU COMPTE 648900

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.